

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des États de l'Afrique Centrale a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année, le lundi 29 juin 2009 dans la Salle du Conseil de la BEAC à Douala (Cameroun), sous la présidence de Monsieur Philibert ANDZEMBE, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance de l'évolution de l'environnement économique et monétaire international pour 2009, qui est caractérisée par l'entrée en récession de la plupart des pays industrialisés, la dégradation des perspectives économiques dans les autres régions du monde, la baisse continue des cours des principales matières premières exportées par la CEMAC et la poursuite des politiques d'assouplissement des conditions monétaires par la quasi-totalité des Banques Centrales.

Au plan sous-régional, le CPM a examiné les prévisions économiques, monétaires et financières actualisées de la CEMAC pour l'année 2009 qui confirment, sous l'effet de la baisse de la demande mondiale, le ralentissement plus prononcé de l'activité économique, avec un taux de croissance évalué à 2,1 %, contre 4 % en 2008 et la dégradation des comptes publics et extérieurs consécutivement à la chute des cours du pétrole brut et des autres matières premières (mines et bois notamment). En revanche, les tensions inflationnistes se replieraient quelque peu, en relation avec le reflux des prix mondiaux, et le taux de couverture extérieure de la monnaie, bien qu'en léger repli, demeurerait confortable autour de 100 %. Il a également analysé les prévisions économiques et financières à moyen terme de la CEMAC pour la période 2010-2012 qui montrent une croissance de l'ordre de 3,5 % en moyenne, reflétant pendant la dépendance des économies vis-à-vis du pétrole. A cet égard, le CPM a de nouveau souligné la nécessité et l'urgence d'une accélération des politiques de diversification des bases de production et de renforcement de l'intégration sous-régionale, notamment la mise en œuvre du Programme Economique Régional, en vue d'élargir les sources de la croissance dans les pays membres.

Sur la base de l'évolution récente et des perspectives macroéconomiques révisées de la CEMAC pour 2009, le CPM, après examen de la balance des risques pesant sur la stabilité monétaire et financière, a décidé de :

- ✓ Baisser le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 25 points de base ;
- ✓ Réduire de 200 points de base le Taux de pénalité aux banques ;

- ✓ Abaisser le Taux d'Intérêt sur Placements des banques de 15 points de base ;
- ✓ Réduire le Taux de rémunération des Réserves Obligatoires applicables aux banques de 5 points de base ;
- ✓ Réduire les Taux d'Intérêt sur Placements Publics de 65 points de base pour les Fonds de Réserve pour les Générations Futures et le Mécanisme de Stabilisation des Recettes Budgétaires, et de 25 points de base pour les Dépôts spéciaux.

Il a en outre adopté les objectifs monétaires et de crédit des six Etats de la CEMAC pour le quatrième trimestre de l'année 2009 et le premier trimestre de l'année 2010, cohérents avec les différents cadrages macro-économiques révisés.

Par ailleurs, le CPM a examiné les modalités pratiques de mise en œuvre du Projet d'Emission des titres publics à souscription libre dans la CEMAC. A cet effet, il a décidé de :

- geler les plafonds d'avances de la Banque Centrale aux Trésors nationaux dès le démarrage des émissions des titres publics prévu au cours du second semestre 2009 ;
- adopter le principe de la réduction des plafonds d'avances statutaires par cinquième chaque année ;
- proposer au choix de chaque Etat de rembourser les utilisations au-delà du plafond d'avances réajusté, soit en une seule fois, soit par consolidation sur un an maximum, au TIAO et à échéances trimestrielles.

Abordant les questions relatives à la Gestion des réserves de change, le CPM a pris connaissance du Rapport sur la Gestion des réserves de change au premier semestre 2009, et approuvé la stratégie pour le second semestre de l'année 2009 suite à la levée partielle de la mesure de suspension des placements de la Banque. Enfin, il a fait des observations en vue d'une répartition plus efficiente des attributions respectives des Organes de Décision et de Supervision de la Gestion des réserves de change de l'Institut d'Emission./-

Fait à Douala, le 29 juin 2009

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



Philibert ANDZEMBE